

201 Département de Lot et Garonne

République Française

**Syndicat Intercommunal  
A Vocation Unique  
de Darel**

**Arrondissement d'Agen**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE DAREL**

**RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES**  
**ANNEE 2023**



Site du SIVU de Darel - Poney Club

**Préambule :**

L'article 34 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre de réforme des collectivités territoriales a renforcé les dispositions relatives à la transparence financière au sein des intercommunalités à fiscalité propre.

L'article L.5211-39 modifié, du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

L'obligation faite aux EPCI de faire figurer dans le rapport les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de chaque commune membre des crédits de l'établissement implique que ce document comporte une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par l'EPCI dans chaque commune.

Cette disposition concerne tous les EPCI, qu'ils soient ou non dotés d'une fiscalité propre.

En conséquence, les rapports d'activité des EPCI doivent retracer l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune et être transmis aux maires des communes membres.

Considérant que le périmètre d'intervention et d'action du SIVU de DAREL est exclusivement limité géographiquement sur le site de DAREL, situé sur la commune de Pont-du-Casse,

Considérant que les communes de Pont-du-Casse et Bon Rencontre sont propriétaires du site en indivision, le rapport présente un état des lieux global.



*Village Vacances DAREL - Bois des Jésuites*

### **Historique :**

Monsieur LAJUNIE, ancien Maire de Bon-Encontre, et Monsieur Gilbert FONGARO, ancien Maire de Pont-du-Casse, avaient convenu d'une entente pour acquérir 28 Ha 13 a 90 Ca à Darel sur la commune de Pont-du-Casse, aux anciens établissements LARTIGUES et DUMAS, en Août 1978 au prix de 188.000 F (28.660 €). A l'époque, un projet d'usine d'incinération avait été évoqué.

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé entre les deux Communes le 1<sup>er</sup> Février 1984.

Par la suite, le 1<sup>er</sup> février 1988, Le Poney Club de Foulayronnes sollicitait le S.I.V.U pour installer son club à Darel.

Des parcelles de bois d'une contenance totale de 5 Ha 50a au lieu-dit "Cambes" ont été acquises à la S.O.G.A.F.(ex Famille TANDONNET) par le S.I.V.U en Novembre 1988 au prix de 131.440 F (20.038 €).

Sur ce site de 33ha 63a 90ca le Syndicat a réalisé :

- **Au Poney-club de Darel en Agenais** depuis le 1<sup>er</sup> février 1988 qui a pour Président, Monsieur Patrick RICHARD.

| ANNEES    | NATURE DES TRAVAUX                                      | MONTANT DES TRAVAUX TTC |
|-----------|---------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1987-1988 | BOXES à CHEVAUX (22)                                    | 225 210,73 €            |
| 1989-1990 | MANEGE COUVERT                                          | 212 861,54 €            |
| 1993      | BOXES A CHEVAUX                                         | 34 787,15 €             |
| 2001      | EXTENSION MANEGE + TRIBUNE                              | 73 275,00 €             |
| 2006      | AMENAGEMENT THEATRE VERDURE                             | 1 554,80 €              |
| 2009-2010 | CONST. 5 BOXES CHEVAUX-1 SELLERIE -<br>1 LOCAL STOCKAGE | 81 876,00 €             |
| 2010      | REHABIL.S. ACCUEIL + SANITAIRES PONEY                   | 9 088,00 €              |
|           | REFECTION ECLAIRAGE CARRIERE EXTERIEURE                 | 3 583,22 €              |
| 2013      | WC HANDICAPES + AUVENTS PONEY CL.                       | 28 102,53 €             |
| 2015      | NOUVELLE CARRIERE EXT. PONEY CLUB                       | 103 897,20 €            |
| 2016      | MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE                           | 938,40 €                |
| 2019      | BARDAGE MANEGE                                          | 13 809,30 €             |
| 2021      | REMPLACEMENT BARDAGE MANEGE                             | 29 703,24 €             |
| 2023      | MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS<br>ELECTRIQUES     | 21 646.41 €             |
|           | <b>TOTAL</b>                                            | <b>840 333.52€</b>      |

- **Pour la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais - Jardin Botanique de Darel** présidée à son installation par M. Bernier, puis par M. André Bayze, qui a apporté une forte impulsion et un élan de dynamisme à l'association, et aujourd'hui par Madame Anne-Marie LABORDE-LAULHÉ entourée d'une équipe de bénévoles amoureux de la nature.

| ANNEES | NATURE DES TRAVAUX                                                    | MONTANT DES TRAVAUX TTC |
|--------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1991   | LOCAL BOTANIQUE                                                       | 30 953,00 €             |
| 1999   | LOCAL MATERIEL BOTANIQUE                                              | 10 063,00 €             |
| 2013   | REFECTION POTEAUX AVANTS-TOITS ET DES<br>ALLEES EN CASTINE + DRAINAGE | 9 040,97 €              |
| 2014   | REFECTION CHEMIN ACCES LOCAL                                          | 983,00 €                |
|        |                                                                       | <b>51 039,97 €</b>      |

- **Pour les Scouts de France** dont le président était M. Georges Esculpavit :

- Un bâtiment pour les Scouts.
- En 2013, suite au départ de cette association, le local a été mis à disposition de l'association des Sciences Naturelles et Agricoles

de l'Agenais – Jardin Botanique de DAREL. Une convention de mise à disposition a été établie.

- **Au Village de Vacances de Darel** dont la gestion est assurée par le S.I.V.U. en collaboration avec l'EURL Gîtes de France Services 47.

| ANNEES    | NATURE DES TRAVAUX                                                    | MONTANT DES TRAVAUX TTC |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1995-1996 | VILLAGE DE VACANCES (12 chalets)                                      | 375 086,00 €            |
| 1997      | ABRI MATERIEL                                                         | 5 621,13 €              |
| 1998-1999 | SALLE POLYVALENTE                                                     | 82 634,00 €             |
| 2006      | EXTENSION VILLAGE VACANCES (3)                                        | 188 836,63 €            |
| 2010      | RECONSTR. & EXTENSION GARAGE                                          | 21 908,00 €             |
| 2012      | MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES                             | 2 073,86 €              |
| 2014      | REHABILITATION DE 2 CHALETS                                           | 106 499,76 €            |
|           | REPRISE RESEAU EXISTANT ET REGARD CHALET 5 ET RACCORDEMENT EAUX USEES | 4 116,00 €              |
|           | PANNEAUX RAYONNANTS CHALETS 3, 5, 8                                   | 1 080,00 €              |
|           | DEGRILLEUR STATION EPURATION                                          | 5 658,00 €              |
| 2015      | STATION EPURATION (VIDANGE, DEBOUCHAGE, REMPLACEMENT HORLOGE MOTEUR)  | 827,52 €                |
| 2016      | MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE                                         | 889,20 €                |
|           | MISE EN PLACE WIFI                                                    | 8 745,40 €              |
|           | BLOCS ENROCHEMENT                                                     | 540,00 €                |
| 2017      | EXTENSION SALLE POLYVALENTE (MO + SPS + CT)                           | 1 908,00 €              |
| 2018      | SALLE POLYVALENTE (MO + TRAVAUX D'AMENAGEMENT)                        | 72 812,92 €             |
|           | STATION D'EPURATION (1 MOTOREDUCTEUR)                                 | 742,56 €                |
|           | CHALETS (DIVERS MATERIEL)                                             | 4 053,76 €              |
| 2021      | REHABILITATION STATION EPURATION                                      | 67 128,22 €             |
| 2023      | MISE EN PLACE SOUS COMPTEURS + REMPLACEMENT CONVECTEURS               | 18 869,10 €             |
|           | RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE CENTRALE                       | 16 321,08 €             |
|           | LANCE TELESCOPIQUE                                                    | 1 078,25 €              |
|           | <b>TOTAL</b>                                                          | <b>987 429.39 €</b>     |

S'ajoutent à ces investissements, des travaux courants d'entretien et d'amélioration.

Le financement de l'ensemble de ces investissements a été assuré par des subventions diverses obtenues auprès de l'Etat, du Département, de l'Agglomération d'Agen et le solde par des emprunts contractés par le SIVU. Depuis sa création, le SIVU de Darel a procédé également à l'acquisition de divers matériels en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'ensemble du site afin de maintenir le patrimoine en état.

Les touristes et les résidents pour raisons professionnelles apprécient ce site situé en plein cœur de la nature, à proximité des commerces des communes de Bon-Encontre et Pont-du-Casse.

### **Personnel :**

M. Patrick GYORFI assure l'entretien du site de Darel à raison de 17h30 par semaine durant les mois de janvier à avril et de juillet à décembre et 31h30 les mois de mai et juin.

En 2023, les mises à disposition ponctuelles de cet agent au bénéfice des autres structures du site s'établissent comme suit :

- Botanique : 25,00 heures.
- Poney-club : 50,50 heures.

### **Activités proposées sur le site**

**1 - Le village de vacances composé de 14 chalets** qui accueille des vacanciers venant de toute la France, notamment en période estivale.

Les résidents apprécient le calme et l'environnement du site situé en plein cœur de la nature. Une attention particulière est portée à l'entretien du village de vacances afin de rendre les séjours agréables.

### **2 - Le Poney-Club de Darel en Agenais.**

En 2023, le poney-club de Darel a compté 165 licenciés. Les effectifs sont plutôt stables au regard de la conjoncture actuelle.

Quatre compétitions officielles ont été organisées à Darel pour le circuit départemental :

- 12 mars 2023 : Concours de saut d'obstacle (200 partants)
- 23 avril 2023 : Concours de saut d'obstacle annulé pour cause d'intempéries
- 15 avril 2023 : Concours de saut d'obstacle (53 engagés)
- 26 novembre 2023 : Concours de saut d'obstacle (200 engagés)

### **. Point sur les activités pédagogiques**

L'année 2022/2023 a été marquée par quelques temps forts pédagogiques. Au quotidien, il est proposé des activités pour tout public. Qu'elles soient ludiques, artistiques ou sportives, il y en a pour tous les goûts.

### ***Dîner spectacle***

Le poney club de Darel se caractérise et se différencie grâce à ses spectacles équestres. En décembre 2022 le deuxième dîner-spectacle « CASSE NOISETTE » voit le jour. Un grand succès. Un public de 250 personnes avec plus de 50 élèves participants. Du niveau débutant au confirmé, de 7 à 39 ans.

Grâce à cette nouvelle approche artistique, la décision est prise, dès septembre 2023, d'ouvrir un cours « spectacle » pour nos adhérents.

### ***Loisirs***

Le poney club de Darel a offert à son public une ambiance joyeuse et familiale à travers ses colonies de vacances : En Été 2023, un bivouac de 3 jours a été organisé. Au programme : jeux, balade, baignade, spectacle, cours technique,

shooting photo etc. Également, durant les vacances scolaires des stages sont organisés. Ils accueillent autant de cavaliers adhérents que de non adhérents.

### ***Compétitions***

La discipline du Horse-Ball a continué d'évoluer auprès des adhérents avec de nouvelles équipes. Ces jeunes Horse-Balleurs ont pu participer à trois matchs en terres Girondine et ont également clôturé leur année en se présentant aux Championnats de France à Lamote Beuvron en mai 2023.

Malheureusement, les résultats n'ont pas été au rendez-vous avec une huitième place, mais sûrement une belle et enrichissante expérience sportive vécue.

### ***Au niveau du CSO***

Sur l'année 2022/23 pas moins de neuf participations à des concours de sauts d'obstacles. Il est à souligner les résultats d'Agathe Matéo qui sur neuf compétitions monte sur le podium sept fois avec 4 médailles d'or, dont le titre de championne départementale.

**3 - Le Jardin Botanique de Darel**, géré par la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, est inscrit à l'inventaire des Jardins de France par la Société Nationale d'Horticulture.

Botanistes, mycologues, entomologistes, découvrent sur les deux hectares mis à la disposition par le SIVU de Bon-Encontre – Pont-du-Casse, une nature préservée.



*Jardin Botanique - Roseraie*

## ACTIVITE 2023

Le budget 2023 a été voté comme suit :

|                | Dépenses/Recettes |
|----------------|-------------------|
| Investissement | 104 402 €         |
| Fonctionnement | 165 500 €         |

Le résultat de l'exercice 2023 est le suivant :

|                | Dépenses/Recettes |
|----------------|-------------------|
| Investissement | 6 856.99 €        |
| Fonctionnement | 83 475.67 €       |

### REALISATIONS 2023 (montants exprimés en TTC)

#### EN FONCTIONNEMENT

- Entretien des bâtiments, des espaces verts et de la lisse par le personnel du SIVU.
- Acquisition de petit matériel pour les chalets et le personnel.

#### Village de Vacances.

- Acquisition de divers matériels pour les chalets (tables et fauteuils de jardin, batterie de cuisine, canapés).
- Acquisition de divers matériel et fournitures en vue d'assurer le fonctionnement du site.
- Espaces verts : achat de fleurs et d'arbustes.
- Traitement des pins contre la chenille processionnaire et contre les frelons
- Entretien de maintenance : installations électriques, vérification des jeux, extincteurs.

#### Locaux mis en location par le SIVU

Il est rappelé que le loyer payé par le Poney Club est de 2 500 € depuis 2017 et que l'association des sciences botaniques bénéficie d'un local mis à disposition gracieusement.

La subvention versée par le SIVU est de :

- 500 € pour l'association des sciences botaniques

Le poney-club, n'ayant pas transmis de demande de subvention accompagnée des comptes de l'association, n'a pas obtenu de subvention.

### **Lutte contre les chenilles processionnaires**

Il est constaté une hausse du coût du traitement des chenilles processionnaires du pin d'année en année.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. Même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres seront ré infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Les traitements annuels doivent être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans la région.

D'autre part, les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

## **EN INVESTISSEMENT**

### **Village de Vacances**

- 1 sèche-linge

**a) L'acquisition de divers matériels en fonction des besoins :**

- Lance télescopique et produit de démoissage toiture : 1 078,25 €

**b) La rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale : 16 321,08 €**

**c) La mise en place de sous compteurs électriques pour chaque chalet et le changement des radiateurs électriques (14 chalets) : 18 869,10 €**

### **Poney-Club**

. La remise en conformité des installations électriques : 21 646,41 €

## **ACTIVITES 2023**

### **1 – Village de vacances**

En 2023, le montant des recettes des locations inscrit au Budget Primitif 2023, était de 75 000 €.

La somme encaissée s'élève à 84 660,86 €. Le nouveau partenariat avec Gîtes de France pour la mise en location des chalets a permis un accroissement très sensible du chiffre d'affaires depuis 2022 (pour rappel : 2021 : 76 783,92 € ; 2022 : 88 321 €.

### **2 - Bois de Darel**

#### **Fréquentation du site par les scolaires**

En 2023, les collèges Ducos du Hauron, Jasmin, Dangla, La Rocal, l'UNSS, les lycée Palissy et Jean Monnet, l'association sportive inter-universitaire d'Agen, l'UFOLEP, le VTT Club Agenais, l'école de St Ferréol ont participé à des courses d'orientation dans le bois Darel, représentant environ 2 500 personnes.

### **3 - Jardin Botanique**

L'entretien et les visites guidées sont assurés par des bénévoles de la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

#### **Demande du club Accro Vélo Sport Nature d'utilisation du Bois de Darel, le samedi 23 décembre 2023, pour une course cyclocross**

Le comité syndical émet un avis favorable à la demande de M. Simon GARCIA pour le compte du club Accro Vélo Sport Nature dans les mêmes conditions que les autorisations précédentes, c'est-à-dire :

- l'accès au site des véhicules se fera exclusivement sur les deux parkings existants et balisés situés devant le poney club.
- aucun véhicule léger ne sera autorisé sur le site sauf pour le chargement /déchargement. Les poids lourds sont interdits.
- l'accès des cyclotouristes sur le point de départ/arrivée du site se fera par le chemin qui passe dans le bois. Le passage devant les chalets est interdit.
- La course s'effectuera uniquement sur les chemins balisés du site comme indiqué sur le plan joint. Tout autre tracé est interdit.
- nous faire parvenir l'attestation jointe dûment complétée, pour tout incident qui pourrait survenir sur le site lors de la présence des participants, ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'association.
- préserver l'environnement et respecter l'ensemble des visiteurs et notamment des randonneurs. Enlever au terme de votre rencontre les affiches, banderoles, etc ou déchets déposés dans le sous-bois (bouteilles plastique, emballages divers, etc) lors de cette manifestation.
- respecter l'arrêté n°1205/2014 du Maire de Pont-du-Casse règlementant l'accès du site et les précautions à prendre pour les cavités présentes sur l'ensemble du

### **Contrat Groupe d'Assurance des risques Statutaires (CGAS) 2025 - 2028 proposé par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne.**

Le contrat de groupe actuel arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le CDG propose à toutes les collectivités du département de renouveler le principe de négocier une police d'assurance, sous forme de contrat groupe, couvrant les risques statutaires du personnel pour une durée de quatre (4) années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Cette consultation ne lie pas la collectivité qui se réserve le droit, en fonction des propositions établies, d'adhérer au contrat de groupe ou de procéder au renouvellement de son assurance statutaire à titre individuel.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) (régime spécial) :  
Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maternité/paternité/adoption, accident de service, décès, longue maladie / longue durée,
- Agents IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques) (régime général) :  
Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maternité/paternité/adoption, accident de service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SIVU de Darel une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :  
Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Régime du contrat : par capitalisation.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour une durée de quatre (4) années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Convention « accompagnement numérique » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.**

Le CDG 47 a informé la collectivité que la convention « accompagnement numérique » actuelle serait résiliée à effet du 31 décembre 2023 et que les nouvelles modalités entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est rappelé que le SIVU de Darel est adhérent au Forfait Hébergé de la convention numérique. Celui-ci a été supprimé du fait de la proposition d'un forfait « Métiers » comprenant uniquement l'assistance logiciels métiers. Une facturation adaptée est proposée aux collectivités concernées.

Le niveau de prestation actuel correspond au(x) Forfait Métiers + Technologie de la nouvelle convention.

Le Comité Syndical, a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la convention cadre « Accompagnement Numérique » proposée par le CDG 47, pour les forfaits « Métiers » et « Technologie », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 460,00 € pour 2024 ainsi que le paiement des options éventuellement souscrites ;
- de prendre note que les tarifs seront révisés chaque année sur la base de l'indice SYNTEC (révisé), en référence à l'indice du mois de juin 2023 ;
- de prendre note que la convention est conclue pour trois années civiles, puis reconduite tacitement par périodes identiques ;

**Modalités de mise en œuvre de l'action sociale – Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS) de la commune de Pont-du-Casse.**

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles ou collectives peuvent être octroyées. Ces prestations présentent les caractéristiques suivantes :

- le bénéficiaire doit participer, hormis dispositions spécifiques à certaines prestations, à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale,
- elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La gestion des prestations peut être assurée :

- par les collectivités locales et établissements publics territoriaux
- pour tout ou partie et à titre exclusif, par des organismes à but non lucratif ou des associations nationales ou locales type loi de 1901.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées et d'autoriser M. le Président à signer la convention afférente devant être établie entre le SIVU de Darel et le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la commune de Pont-du-Casse, de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours,

**Candidature au marché d'achat d'électricité 2026-2028 proposé par le groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

Par délibération n°DCS001/2019 le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Le marché arrivant à terme le 31 décembre 2025, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47) prépare son renouvellement pour la période 2026-2028.

L'adhésion est gratuite pour les membres adhérents et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où ceux-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

- de donner mandat à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la collectivité décide d'intégrer dans ce marché public, d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité sera partie prenante,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## EXECUTION DU BUDGET

| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - VUE D'ENSEMBLE |                                               |            |            |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------|------------|
|                                                                     |                                               | Dépenses   | Recettes   |
| REALISATIONS                                                        | Section de fonctionnement                     | 96 331.48  | 152 807.15 |
| DE L'EXERCICE                                                       | Section d'investissement                      | 78 403.31  | 52 649.32  |
|                                                                     |                                               |            |            |
| REPORTS                                                             | Report en section de fonctionnement (002)     |            | 30 000.00  |
| DE L'EXERCICE N -1                                                  | Report en section d'investissement (001)      |            | 47 625.26  |
|                                                                     |                                               |            |            |
|                                                                     | TOTAL (réalisations + reports)                | 174 734.79 | 283 081.73 |
|                                                                     |                                               |            |            |
| RESTES A REALISER                                                   | Section de fonctionnement                     | 3 000.00   |            |
| A REPORTER EN N+1<br>(1)                                            | Section d'investissement                      | 15 014.28  |            |
|                                                                     |                                               |            |            |
|                                                                     | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | 18 014.28  |            |
|                                                                     |                                               |            |            |
| RESULTAT                                                            | Section de fonctionnement                     | 99 331.48  | 182 807.15 |
| CUMULE                                                              | Section d'investissement                      | 93 417.59  | 100 274.58 |
|                                                                     |                                               |            |            |
|                                                                     | TOTAL CUMULE                                  | 192 749.07 | 283 081.73 |



Le Président,

  
C. DELBREL.

**S.I.V.U. DE DAREL**  
**INVESTISSEMENT / REALISATIONS - 2023**

| LIBELLE DEPENSES                                      | RAR 2022 | BUDGET 2023 PROPOSITIONS NOUVELLES | TOTAL BUDGET 2023 | REALISATIONS 2023 | ENGAGEMENTS 2023 | SOLDE     | RECETTES                            | BUDGET 2023 PROPOSITIONS NOUVELLES | REALISATIONS 2023 | ENGAGEMENTS 2023 | SOLDE    |
|-------------------------------------------------------|----------|------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------|----------|
| <u>2031 - Frais études</u>                            |          | 2 000                              | 2 000             |                   |                  | 2000,00   | 1068-Affectation résultat fonct.    | 2 000                              | 2 000,00          |                  |          |
| sous-total Frais d'études                             |          | 2 000                              | 2 000,00          |                   |                  | 2000,00   | sous-total Frais d'études           | 2 000                              | 2 000,00          |                  |          |
| <u>2188 - Acquis.Mat.outillage</u>                    |          |                                    |                   |                   |                  |           | 1068-Affectation résultat fonct.    | 3 000                              | 3 000,00          |                  |          |
| art. 2188 - Divers (lance télescopique)               |          | 3 000                              | 3 000             | 2317,22           |                  | 682,78    | 001-Excédent Inv. Reporté           |                                    |                   |                  |          |
|                                                       |          |                                    |                   |                   |                  |           | 021 -Virement de la SF              |                                    |                   |                  |          |
| sous-total acquisition matériel                       |          | 3 000                              | 3 000             | 2317,22           |                  | 682,78    | sous-total acquisition matériel     | 3 000                              | 3 000,00          |                  |          |
| <u>2138 - Autres constructions</u>                    |          |                                    |                   |                   |                  |           |                                     |                                    |                   |                  |          |
| Sous compteurs + changement radiateur                 |          | 19 000                             | 19 000            | 18869,10          |                  | 130,90    | 001-Excédent Inv. Reporté           | 30 000                             |                   |                  |          |
| Isolation toitures des chalets                        |          | 25 500                             | 25 500            |                   |                  | 25500,00  | 1068-Affectation résultat de fonct. | 14 500                             | 14 500,00         |                  |          |
| Divers                                                |          |                                    |                   |                   |                  |           |                                     |                                    |                   |                  |          |
| sous-total travaux bâtiment                           |          | 44 500                             | 44 500            | 18869,10          |                  | 25630,90  | sous-total travaux bâtiment         | 44 500                             | 14 500,00         |                  |          |
| <u>21538 - Réseaux divers</u>                         |          |                                    |                   |                   |                  |           |                                     |                                    |                   |                  |          |
| Rénovation complète éclairage public allée principale |          | 20 000                             | 20 000            | 22315,45          | 15014,28         | -17329,73 | 1068-Affectation résultat de fonct. | 17 625                             |                   |                  |          |
|                                                       |          |                                    |                   |                   |                  |           | 001-Excédent Inv. Reporté           | 4 201                              |                   |                  |          |
|                                                       |          |                                    |                   |                   |                  |           | 021 -Virement de la SF              |                                    |                   |                  | 4 201,00 |
| sous-total Réseaux divers                             |          | 20 000                             | 20 000            | 22315,45          | 15014,28         | -17329,73 | sous-total Réseaux divers           | 21 826                             |                   |                  | 4 201,00 |
| TOTAL EQUIPEMENT                                      |          | 69 500                             | 69 500            | 43501,77          | 15014,28         | 10983,95  | TOTAL EQUIPEMENT                    | 71 326                             | 19 500            |                  | 4 201,00 |
| <u>OPERATIONS FINANCIERES</u>                         |          |                                    |                   |                   |                  |           |                                     |                                    |                   |                  |          |
| 1641 - Remb. Capital emprunts                         |          | 34 902                             | 34 902            | 34901,54          |                  | 0,46      | OPERATIONS FINANCIERES              |                                    |                   |                  |          |
| 001 - Déficit d'investissement reporté                |          |                                    |                   |                   |                  |           | 281568/28182/28188 - Amortissement  | 1 759                              | 1 758,60          |                  | 0,40     |
|                                                       |          |                                    |                   |                   |                  |           | 10222 - FCTVA                       | 150                                | 222,93            |                  | 72,93    |
| s/ total op. financières                              |          | 34 902                             | 34 902            | 34901,54          |                  | 0,46      | 1068-Affectation résultat           | 31 167                             | 31 167,79         |                  | 0,79     |
| OPERATION D'ORDRE                                     |          |                                    |                   |                   |                  |           | s/ total op. financières            | 33 076                             | 33 149,32         |                  | 73,32    |
|                                                       |          |                                    |                   |                   |                  |           | OPERATION D'ORDRE                   |                                    |                   |                  |          |
| TOTAL DEPENSES                                        |          | 104 402                            | 104 402           | 78403,31          | 15014,28         | 10984,41  | TOTAL RECETTES                      | 104 402                            | 52 649,32         |                  | 4 127,68 |

## SIVU DAREL - Exercice 2023

## Balance générale

## Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)

## Investissement

|          | Primitif   | Supplémentaire | R.A.R 2022 | DM / VC | Total Budget | Réalisation | Solde Hors engagements | Engag. + en cours | Solde     |
|----------|------------|----------------|------------|---------|--------------|-------------|------------------------|-------------------|-----------|
| Dépense  | 104 402,00 | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 104 402,00   | 78 403,31   | 25 998,69              | 15 014,28         | 10 984,41 |
| Recette  | 104 402,00 | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 104 402,00   | 100 274,58  | -4 127,42              | 0,00              | -4 127,42 |
| Excédent | 0,00       | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 0,00         | 21 871,27   |                        |                   |           |
| Déficit  |            |                |            |         |              |             |                        | 15 014,28         |           |

## Fonctionnement

|          | Primitif   | Supplémentaire | R.A.R 2022 | DM / VC | Total Budget | Réalisation | Solde Hors engagements | Engag. + en cours | Solde     |
|----------|------------|----------------|------------|---------|--------------|-------------|------------------------|-------------------|-----------|
| Dépense  | 165 500,00 | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 165 500,00   | 96 331,48   | 69 168,52              | 4 200,00          | 64 968,52 |
| Recette  | 165 500,00 | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 165 500,00   | 182 807,15  | 17 307,15              | 0,00              | 17 307,15 |
| Excédent | 0,00       | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 0,00         | 86 475,67   |                        |                   |           |
| Déficit  |            |                |            |         |              |             |                        | 4 200,00          |           |

## Résultat

|          | Primitif | Supplémentaire | R.A.R 2022 | DM / VC | Total Budget | Réalisation | Solde Hors engagements | Engag. + en cours | Solde |
|----------|----------|----------------|------------|---------|--------------|-------------|------------------------|-------------------|-------|
| Excédent | 0,00     | 0,00           | 0,00       | 0,00    | 0,00         | 108 346,94  |                        |                   |       |
| Déficit  |          |                |            |         |              |             |                        | 19 214,28         |       |

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20241106-202444-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024